

MAIRIE DE VILLIERS EN BIÈRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 8 AVRIL 2016

Présents : MM. GATTEAU, TRUCHON, ROUX, BURNICHON, DOTHEE, PIERQUIN,
Mmes GATTEAU et FEUILLARD

Représenté : M. HESSEMANS représentée par M GATTEAU

Absentes : Mmes BEN YELLES et FOULLEY

secrétaire de séance : M. DOTHEE

Ouverture de la séance à 18 h 30 par Monsieur Gilles GATTEAU, Maire.

Le compte-rendu est approuvé. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un sujet à l'ordre du jour :

- Redevance pour occupation du domaine public par ERDF

le conseil à l'unanimité donne son accord.

1. COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Monsieur GATTEAU soumet au Conseil Municipal les comptes administratifs. Le Conseil vote à main levée (Monsieur GATTEAU étant sorti) :

- 1) COMPTE ADMINISTRATIF EAU
- 2) COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT
- 3) COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL
- 4) COMPTE ADMINISTRATIF CCAS

- POUR : 8

Les Comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

2. COMPTES DE GESTION 2015

1. COMPTE EAU
2. COMPTE ASSAINISSEMENT
3. COMPTE COMMUNAL
4. COMPTE CCAS

Le Conseil Municipal vote à main levée les comptes de gestion du percepteur

- POUR : 9

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité

3. AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

1 COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL

Le report de l'excédent de 600 853.53 € sur l'exercice 2015 comme suit :

- Fonctionnement 364 303.05 €
- Investissement 40 897.52 €

2 COMPTE ADMINISTRATIF EAU

Le report du résultat sur l'exercice 2015 comme suit :

- exploitation 30 112.96 €
- investissement - 66 196.57 €

3 COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Le report de l'excédent de 52 389.83 € sur l'exercice 2015 comme suit :

- exploitation - 1 007.93 €
- investissement 53 397.76 €

4 COMPTE ADMINISTRATIF CCAS

Le report de l'excédent de 9560.03 € sur l'exercice 2015.

le Conseil vote a main levée :

- POUR 9

L'affectation du résultat de l'exercice 2015 est approuvée à l'unanimité pour tous les comptes COMMUNAL, EAU, ASSAINISSEMENT et CCAS

2

VOTE DES TAXES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les trois taxes aux mêmes taux que 2015

- taxe d'habitation : 8.90 % produisant la somme de : 27 626.00 €
- taxe foncier bâti : 7.68 % produisant la somme de : 266 880.00 €
- taxe foncier non bâti : 19.00 % produisant la somme de : 7 676.00 €

Le montant total du produit résultant de ces trois taxes est de 302 182.00 €

Monsieur le Maire soumet au vote les taux proposés pour 2016 :

- Le Conseil vote :
- POUR : 9

Le vote des taux 2016 tel que présenté est approuvé à l'unanimité

3

BUDGETS PRIMITIFS 2016

- **BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire présente le budget COMMUNE 2016, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- FONCTIONNEMENT : 1 058 169.04 €
- INVESTISSEMENT : 875 518.67 €

- Le Conseil vote :
- POUR : 9

Le budget COMMUNAL 2016 est approuvé à l'unanimité.

- **BUDGET EAU**

Monsieur le Maire présente le budget EAU 2016, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- EXPLOITATION : 65 944.22 €
- INVESTISSEMENT : 93 952.24 €

- Le Conseil vote :
- POUR : 9

Le budget EAU 2016 est approuvé à l'unanimité.

- BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le budget ASSAINISSEMENT 2016, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- EXPLOITATION : 39 610.01 €
- INVESTISSEMENT : 62 287.53 €

Le Conseil vote :

- POUR : 9

Le budget ASSAINISSEMENT 2016 est approuvé à l'unanimité.

- BUDGET CCAS

Monsieur le Maire présente le budget CCAS 2016, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- FONCTIONNEMENT : 9 560.03 €

Le Conseil vote :

- POUR : 9

Le budget CCAS 2016 est approuvé à l'unanimité.

4

SUBVENTIONS

- **Subvention AVEB**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de l'association AVEB

Vu les activités proposées par l'AVEB

Considérant le bilan présenté par le Président de l'association pour l'année 2015

Considérant le budget prévisionnel de l'AVEB

Monsieur le Maire propose d'allouer une participation de 4 400 € pour cette association en 2016 pour :

- assurer la gestion de la bibliothèque municipale
- pérenniser les activités existantes

Et de financer l'achat d'accessoires sportifs de gymnastique

Le Conseil Vote à l'unanimité des présents et représentés

APPROUVE à l'unanimité le montant proposé par Monsieur le Maire, et

DECIDE à l'unanimité d'allouer à l'AVEB une subvention pour l'année 2016 d'un montant de

4 400 € (quatre mille quatre cents euros) et d'acheter pour 300 € d'accessoires de gymnastique qui seront mis à disposition de l'AVEB

- **Subvention TMVEB**

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la demande de subvention de l'association TMVEB
Vu les activités proposées par l'association TMVEB
Considérant le bilan présenté par le Président de l'association pour l'année 2015
Considérant le budget prévisionnel de l'association TMVEB
Monsieur le Maire propose d'allouer une participation de 500 € pour cette association en 2016 pour :
- pérenniser les activités existantes
- proposer ou développer d'autres activités

Le Conseil Vote à l'unanimité des présents et représentés à l'exception de Monsieur PIERQUIN, Président de l'association, soit

- POUR : 8

APPROUVE à la majorité le montant proposé par Monsieur le Maire, et

DECIDE à la majorité d'allouer à l'AVEB une subvention pour l'année 2016 d'un montant de 500 € (cinq cents euros)

- **Subvention Concert Pays de Bière à PERTHES en GATINAIS**

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la demande de subvention de l'association CONCERTS DU PAYS DE BIERE
Vu le projet d'organisation d'un concert annuel
Considérant que cette manifestation est déjà subventionnée par la communauté de communes du Pays de Bière
Monsieur le Maire propose d'allouer une participation de 200 € (deux cents euros)

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés :

APPROUVE à l'unanimité le montant proposé par Monsieur le Maire, et

DECIDE d'allouer à l'association CONCERTS DU PAYS DE BIERE une subvention pour leur concert annuel d'un montant de deux cents euros.

5

CREATION POSTES MNS POUR LA SAISON 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de créer trois postes de MNS titulaires du BEESAN ou BNSSA pour la saison 2016 du 1^{er} juin au 30 septembre 2016, le troisième poste uniquement pour pallier aux congés des maîtres-nageurs en poste

La rémunération de ces emplois sera opérateur 11^{ème} échelon, indice brut 422 indice majoré 375

Le Conseil à l'unanimité approuve cette décision

6

PRIMES IAT POUR MNS

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité d'étendre à la filière sportive l'indemnité d'administration et de technicité aux agents non titulaires, et aux cadres d'emplois suivants

| Cadre d'emploi | Montant global filière sportive 2016 coef maxi 8 |
|----------------|---|
| Opérateur | 1238.10 € |

- qu'un coefficient multiplicateur d'ajustement sera affecté nominativement
 - que cette indemnité sera versée mensuellement du 1er juin 2016 au 30 septembre 2016
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget au chapitre 012

Le Conseil à l'unanimité approuve cette décision

7

PRIMES IEMP

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 portant la création d'une indemnité d'exercice de missions des préfectures
Vu l'arrêté du 26 décembre 1997 fixant les montants de référence de ces indemnités
Après en avoir délibéré décide à l'unanimité
D'étendre l'attribution de l'**Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP)** au personnel non titulaire de la filière sportive selon les cadres d'emplois suivants :

| Cadre d'emploi | Montant global filière sportive 2016 |
|----------------|--------------------------------------|
| Opérateur | coef maxi 3 1153 € |

- qu'un coefficient multiplicateur d'ajustement sera affecté nominativement,
 - que cette indemnité sera versée mensuellement du 1^{er} juin au 30 septembre 2015
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget au chapitre 012

Le Conseil à l'unanimité approuve cette décision

8 REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR ERDF

Le Conseil Municipal,
Vu l'article R.2333-105 du CGCT relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ERDF
Considérant la population de la commune
Après en avoir délibéré et à l'unanimité

- DECIDE de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,
- DIT que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales ;

9 INFOS DU MAIRE

- Signale au Conseil la décision prise par le Conseil Départemental pour la prochaine rentrée scolaire. Actuellement les parents payent une participation de 12 € pour les frais de dossier de transport scolaire. A compter de la rentrée 2016/2017 il sera demandé la participation suivante pour le transport scolaire :
 - Maternelle, primaire et collège : 100 €
 - Lycée : 150 €
- informe le Conseil d'un courrier du Préfet transmis à la Présidente de la Communauté de Communes concernant une aire de grand passage pour les gens du voyage qui doit être créée soit à Perthes, Cély ou Saint Sauveur sur Ecole
- Annonce l'achèvement des travaux d'aménagement des trottoirs de la Glandée
- Avise le Conseil du démarrage prochain des travaux d'aménagement des abords des ateliers municipaux
- Souligne la nécessité de réviser le règlement d'action sociale mis en place en 2008

10 TOUR DE TABLE

- Monsieur DOTHEE
 - Demande si le règlement d'action sociale doit être mis en ligne maintenant sur le nouveau site, Monsieur le Maire suggère d'attendre la révision
 - Annonce que la signalétique du parc de la mairie est en cours de réalisation avec une mise en ligne imminente sur le nouveau site de la mairie
- Stéphane BURNICHON
 - Rappelle le problème de la plaque d'égout rue Cambot au niveau du n°13, qui est mal fixée et qui entraîne une véritable nuisance pour les riverains à chaque passage de voiture.
Le nécessaire va être fait prochainement
 - demande à Monsieur le Maire quel sera l'impact du changement de communes pour Villiers en Bière et plus particulièrement au niveau de la carte scolaire, Monsieur le Maire précise aucune incidence à ce jour

- Alain TRUCHON
 - Informe le Conseil de la date d'ouverture de la piscine fixée au 11 juin prochain
- Claude PIERQUIN
 - S'interroge sur l'arrivée de la fibre optique à Villiers en Bière et demande si le hameau de la Glandée sera effectivement raccordé en 2017 en même temps que le reste du village, Monsieur le Maire précise que le dossier a été signé avec Seine et Marne Numérique pour une installation sur toute la commune en 2017
 - Demande l'autorisation d'utiliser un local au-dessus du garage pour l'une ou l'autre des associations du village, les conseillers à l'unanimité souhaitent mener une réflexion avant toute décision
- Monsieur ROUX
 - Rappelle le problème des monstres sur le territoire de la commune, et demande si Monsieur le Maire a signé une convention pour l'enlèvement de ces déchets, Monsieur le Maire précise qu'il a signé une convention avec le SMITOM et ajoute qu'une deuxième démarche est à l'étude, celle-ci vise à enlever les dépôts sauvages et les emmener en déchetterie après en avoir effectué le tri
- Madame GATTEAU
 - Informe le Conseil du lieu retenu pour l'implantation de la borne électrique pour les recharges des véhicules, elle sera installée dans le parc de la mairie,
 - Signale qu'il s'avère maintenant obligatoire d'analyser le sol sous le bitume lorsque des travaux de voirie sont prévus afin de détecter si des résidus d'amiante subsistent sous le bitume
 - Souligne les efforts que la commune réalise pour supprimer les dépôts sauvages à Fortoiseau, et constate avec amertume que ces mesures sont insuffisantes, des déchets sont encore déposés régulièrement malgré la pose de barrières
 - Soulève le problème des hangars de la rue de Fleury qu'il faudrait solutionner rapidement
 - Informe de la mise à l'enquête publique pour la révision du POS, cette modification concerne plus particulièrement la zone UE du centre commercial

Séance levée à 20 H 35

Vu par Nous, Maire de la Commune de VILLIERS EN BIÈRE, pour être affiché à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de la loi du 5 août 1884.

A Villiers en Bière, le 8 avril 2016



Le Maire

G. GATTEAU